

Un mineur peut-il entrer dans un casino ?

Non. Un mineur, y compris émancipé, ne peut pas entrer dans un casino, même :

S'il ne joue pas

Ou s'il est accompagné d'une personne âgée de plus de 18 ans (y compris un parent).

Le casino doit contrôler systématiquement l'âge de toute personne accédant aux salles de jeux.

C'est pourquoi, il est demandé de présenter une pièce d'identité (par exemple : Carte nationale d'identité en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de 5 ans, passport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins de 5 ans).

Additions

Questions – Réponses

- Quels sont les jeux d'argent autorisés aux mineurs ?

Toutes les questions réponses

Textes de référence

- Code de la sécurité intérieure : articles L320-1 à L320-18
Interdiction aux mineurs mêmes émancipés (L320-7 et L320-8)
- Code de la sécurité intérieure : Article R321-27
- Arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos
Interdiction d'accès aux mineurs mêmes émancipés (article 23) et justificatifs d'identité (article 26)



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00